

DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE

Politique de financement des étudiants aux cycles supérieurs, adoptée par l'assemblée départementale le 18 mai 2012 pour entrée en vigueur le premier juin 2012

La présente politique s'applique aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs du département de physique; toute dérogation nécessite une entente écrite entre le professeur et l'étudiant. Veuillez noter, cependant, qu'elle pourrait ne pas s'appliquer si la situation financière du directeur de recherche changeait en cours d'études. Cette politique est ici présentée dans un cadre intégré qui inclut les bourses de la FESP.

- 1) *Bourses de maîtrise et de doctorat* payées à même les fonds de recherche des professeurs pour les étudiants ne bénéficiant pas d'une bourse des grands organismes subventionnaires : montants planchers annuels de 15 600 \$ (incluant les bourses déjà détenues) pour deux ans à la maîtrise (avec mémoire) et 18 000 \$ pour quatre ans au doctorat (cinq ans pour une inscription directe au doctorat).
- 2) *Suppléments annuels* de 4 000 \$ aux étudiants détenteurs de grandes bourses (CRSNG et FQRNT en particulier).
- 3) *Bourses d'excellence du département de physique* : bourses d'admission de 10 000 \$ par année pour un an à la maîtrise (deux ans pour la maîtrise en physique médicale) et pour trois ans au doctorat accordées notamment sur proposition du comité des études supérieures lors de l'étude des demandes d'admissions ; sauf pour les étudiants en physique médicale, ces bourses seront complétées par le directeur de recherche à hauteur de 8 000 \$ à la maîtrise et de 10 000 \$ au doctorat. Elles ne peuvent être cumulées avec d'autres « grandes » bourses (plus de 5 000 \$).
- 4) *Bourses de fin d'études* : 1 000 \$ à la maîtrise (avec mémoire) pour le dépôt du mémoire dans un délai de deux ans. Cette bourse n'est versée que si le jury recommande, suite au premier dépôt, l'acceptation du mémoire, ou encore s'il ne demande que des corrections mineures.
- 5) *Bourses de fin d'études de la FESP* : La FESP offre aux finissants de doctorat des bourses de fin d'étude de 1 000 \$ par mois pour la dernière année. Les bourses sont payées en trois versements (35% au début, 35% à mi-parcours et 30% au dépôt), à condition de respecter le plan de travail déposé. Les deux premiers versements contribuent à la constitution du montant plancher défini au paragraphe 1) et le dernier (auquel le directeur de recherche ajoute 300\$) s'ajoute à ce plancher à la condition que le dépôt ait lieu à l'intérieur des délais préalablement définis.
 - a. Les étudiants effectuant leur premier dépôt de thèse avant la fin de la quatrième année sont automatiquement éligibles sous réserve de ressources financières disponibles de la FESP et du réalisme du plan de travail. La demande de bourse peut être déposée en tout temps au plus tard à la fin du

12e trimestre d'inscription au doctorat, excluant s'il y a lieu, les trimestres préparatoires.

- b. Les étudiants dont le dépôt initial de la thèse est réalisé durant leur 5e année d'études doivent présenter un plan de travail réaliste en vue du dépôt initial de leur thèse au plus tard à la fin de leur 15e trimestre; la date du dépôt ne devant pas dépasser le 31 août de l'année suivante. Cette démarche doit être entreprise vers la fin de leur 12e trimestre d'inscription au doctorat, excluant, s'il y a lieu, les trimestres préparatoires. Cependant, veuillez noter qu'il n'y a qu'un seul concours par année, avec date d'échéance à la FESP au 1^{er} juin (généralement aux alentours du 1^{er} mai au département). Ces bourses sont octroyées par voie de concours sous réserve de ressources financières disponibles.
- 6) *Bourses de la FESP pour le passage accéléré de la maîtrise au doctorat (bourse A)* : 7 000 \$ par année, renouvelables une fois, pour les étudiants ayant complété un maximum de trois trimestres à la maîtrise au moment d'entreprendre le doctorat. Dans ce cas, le montant-plancher du paragraphe 1) intègre cette bourse et est porté à 21 000\$ par année. Notez que le cumul de cette bourse avec les autres bourses détenues par l'étudiant ne peut en aucun cas dépasser 31 000\$.
 - 7) *Bourses d'accès direct de la FESP au doctorat depuis le baccalauréat (bourse B)* : 10 000 \$ par année, renouvelables deux fois. Dans ce cas, le montant-plancher du paragraphe 1) intègre cette bourse et est porté à 21 000\$ par année. Notez que le cumul de cette bourse avec les autres bourses détenues par l'étudiant ne peut en aucun cas dépasser 31 000\$. Cette bourse s'applique aux étudiants qui ont obtenu leur diplôme de 1er cycle dans un établissement universitaire canadien et n'ayant suivi aucun cours depuis l'obtention du grade.
 - 8) *Étudiants étrangers*: La présente politique s'applique aux étudiants de l'extérieur du Canada. Pour les détenteurs d'une bourse importante (plus de 11 600 \$ à la maîtrise ou 14 000 \$ au doctorat) de leur pays d'origine, le montant de leur bourse est majoré de 4 000 \$ si le cumul est permis. Sinon, le directeur de recherche complète la bourse de façon à atteindre le plancher de financement. Notez aussi que la FESP offre des bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers (*bourse C*), avec un minimum de deux bourses par année octroyées au Département de physique selon les ressources financières disponibles.
 - 9) *Congés de maternité* : L'étudiante qui s'absente pour un congé de maternité peut demander une bourse à la FESP (4 000 \$) pour un trimestre à la condition de ne pas recevoir (aucun des deux parents) de prestations de congé parental (régime d'assurance parental du Québec, par exemple) ni de prestations pour congé parental des grands organismes subventionnaires (CRSH, CRSNG, FQRNT, FQRSC, FRSQ, IRSC). Indépendamment de la nature des bourses qu'elle obtient pour son congé de maternité, le directeur de recherche complète pour obtenir un plancher de soit 5 200 \$

pour les étudiantes à la maîtrise, soit 6 000 \$ pour les étudiantes au doctorat, durant le trimestre de congé.

Membres du comité ayant travaillé à cette politique : Simon Blackburn, Rikard Blunck, René Doyon, , Yves Lépine, Viktor Zacek, Carlos Silva, Luc Stafford.